

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 14 août 2024 à 16 h 03, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 13 août 2024 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Sandra El-Helou, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Isabelle Piché et Jocelyne Frédéric-Gauthier sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut.

CM-20240814-798

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2257

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2257, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de systèmes de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et d'installation pour la sécurisation des salles techniques, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Consultants techniques Technilogic inc.
849 399,01 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-3567)

CM-20240814-799

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2255

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2255, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le remplacement du système de contrôle de motorisation des porteuses scéniques de la Maison des arts de Laval, pour une période de 17 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Show Scène Design et Technologie inc.
666 005,38 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-3608)

CM-20240814-800

APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 2 - CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL ET MINISTRE DE
L'ÉDUCATION

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'addenda numéro 2 à intervenir entre la Ville de Laval, le Centre de services scolaire de Laval et le ministre de l'Éducation afin de prolonger l'entente-cadre et l'addenda numéro 1 concernant l'utilisation commune des espaces, des immeubles et d'équipements à des fins publiques, et ce, au montant de 804 546,55 \$, plus les taxes applicables, le tout pour un terme d'un an, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2024-3184)

CM-20240814-801

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2454

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli



et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2454, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement et de réfection de divers sentiers et passages piétonniers, pour une période de 60 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Urbex Construction inc.
554 801,51 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-3790)

CM-20240814-802

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2422

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2422, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour le service de tassement de la neige et déglacage mécanique 2024-2029, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Réhabilitation Du O inc.
lot 2 - zone 3A
978 539,13 \$;

lot 3 - zone 6C
1 327 091 \$;

Transport Danny Montreuil inc.
lot 1 - zone 4B
882 581,49 \$;

de rejeter les soumissions reçues pour les lots 4 (zone 6B) et 5 (zone 1F) et d'annuler l'appel d'offres pour ces lots.

ADOPTÉ

(SD-2024-3851)

CM-20240814-803

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2453

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2453, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les travaux sur demande de fabrication et d'installation de la nouvelle signalisation intérieure et extérieure de la Ville de Laval, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Ensignes CMD inc.
lot 1
574 875 \$;

lot 3
1 609 650 \$;

Lamcom Technologies inc.
lot 2
344 925 \$;

de rejeter la soumission reçue pour le lot 4 et d'annuler l'appel d'offres pour ce lot.

ADOPTÉ

(SD-2024-3917)

CM-20240814-804

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT DOS-380

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 158 183,34 \$ pour la contingence du contrat DOS-380 relatif à des travaux de réaménagement géométrique sur le boulevard Curé-Labelle et d'implantation d'un système à fibres optiques pour l'accès au poste de gendarmerie de l'Ouest.

ADOPTÉ

(SD-2024-3862)

CM-20240814-805

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-569

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu:

d'adjuger le contrat DOS-569, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'un système de gestion d'apprentissage (SGA), pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Groupe IN-RGY consultation inc.
2 555 127,37 \$.

Un débat s'engage.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 13 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis et Achille Cifelli se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2024-2372)

CM-20240814-806

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2379

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le lot 1 du contrat DOS-2379, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces et l'entretien de carrosserie de véhicules légers, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Garage AMG (9033-4608 Québec inc.)
lot 1
1 839 600 \$;

d'annuler l'appel d'offres pour les lots 2 et 3 dudit contrat.



ADOPTÉ

(SD-2024-3649)

CM-20240814-807

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2444

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2444 à Les Architectes Labonté Marciel S.E.N.C. au montant total de 647 424,23 \$, pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers numéro 1, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «services durant la conception, incluant les services durant l'appel d'offres», au montant de 373 553,78 \$;

la Section B «services durant la construction», au montant de 158 895,45 \$;

la section C «enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 114 975 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales.

ADOPTÉ

(SD-2024-4021)

CM-20240814-808

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2445

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Claude Larochelle

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2445 à Bouthillette Parizeau inc. au montant total de 465 648,75 \$, pour les services professionnels en génie électrique, mécanique et des télécommunications dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers numéro 1, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «services durant la conception, incluant les services



durant l'appel d'offres», au montant de 257 831,44 \$;

la section B «services durant la construction», au montant de 138 832,31 \$;

la section C «enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 68 985 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales.

ADOPTÉ

(SD-2024-4041)

CM-20240814-809

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT DOS-1361

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli

APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 144 464,60 \$ pour la contingence du contrat DOS-1361 relatif à des travaux de rétablissement du fonctionnement du cours d'eau 360, entre la rue du Panorama et le 5621, boulevard des Mille-Îles.

ADOPTÉ

(SD-2024-3858)

CM-20240814-810

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2148

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet

APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2148, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'ajout d'une bretelle d'entrée de l'autoroute des Laurentides (A-15), direction nord, par le boulevard de la Concorde, pour une période de 120 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Duroking construction / 9200-2088 Québec inc.

7 502 431,48 \$.



ADOPTÉ

(SD-2024-3667)

CM-20240814-811

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2148

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Duroking construction / 9200-2088 Québec inc. pour les travaux d'ajout d'une bretelle d'entrée de l'autoroute des Laurentides (A-15), direction nord, par le boulevard de la Concorde, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Les Services EXP inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 228 620,89 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2024-3667)

CM-20240814-812

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2368

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2368, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les services de location de liens internet pour différents sites, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Vidéotron ltée
items 2, 3, 6, 7, 9, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 26, 32, 34, 35, 36 et 40
166 734,05 \$;



Bell Canada
items 4, 5, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 33,
37, 38 et 39
206 987,71 \$;

d'annuler les items 1 et 27 dudit contrat.

ADOPTÉ

(SD-2024-3782)

CM-20240814-813

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2446

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2446 à SDK et associés inc. au montant total de 275 940 \$, pour les services professionnels en génie civil et structure dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers numéro 1, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «services durant la conception, incluant les services durant l'appel d'offres», au montant de 170 163 \$;

la section B «services durant la construction», au montant de 59 787 \$;

la section C «enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 45 990 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales.

ADOPTÉ

(SD-2024-4043)

CM-20240814-814

INDEMNITÉ MAJORÉE - EXPROPRIATION - LOT 4 202 507

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la majoration de 7 500 \$ de l'indemnité prévue pour le locataire non résidentiel M. Paul Nguyen Ngoc A NH, dans le cadre



de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé aux 18-18B, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement.

ADOPTÉ

(SD-2024-4034)

CM-20240814-815

APPROBATION - CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR QUANT À L'INDEMNITÉ DÉFINITIVE D'EXPROPRIATION

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation au locataire non résidentiel M. Paul Nguyen Ngoc A NH, au montant de 27 500 \$, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 507 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé, situé aux 18-18B, boulevard des Laurentides, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire aux dossiers du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, tous les documents requis pour donner effet à l'entente signée avec le locataire non résidentiel quant à l'indemnité définitive d'expropriation;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2024-4034)

CM-20240814-816

DÉPÔT - RÈGLEMENT L-13142

de prendre acte du Règlement numéro L-13142 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2024-3991)



CM-20240814-817

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT CDU-1-9

de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro CDU-1-9 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y ajuster certaines normes d'affichage.

(SD-2024-3377)

CM-20240814-818

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES ET RAPPORTS DES TRAVAUX - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE TAPU

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au mois de novembre 2022;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés,



par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville de Laval s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2022-2023, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que des rapports détaillés joints, selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable les formulaires et rapports.

(SD-2024-2364)

CM-20240814-819

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES ET RAPPORTS DES TRAVAUX - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE TAPU

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juin 2022 et se sont terminés en juin 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:



les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville de Laval s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2022-2023, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que les rapports détaillés joints, selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable les formulaires et rapports.

(SD-2024-2365)

CM-20240814-820

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES ET RAPPORTS DES TRAVAUX - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE TAPU

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;



ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du partir du mois de juin 2022 et se sont terminés en juin 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville de Laval s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2022-2023, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que des rapports détaillés joints, selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des



Transports et de la Mobilité durable les formulaires et rapports.

(SD-2024-2366)

CM-20240814-821

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 - SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT DE LAVAL

de prendre acte du rapport d'activités de la Société de transport de Laval pour l'année 2022.

(SD-2024-3783)

CM-20240814-822

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 - SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT DE LAVAL

de prendre acte du rapport d'activités de la Société de transport de Laval pour l'année 2023.

(SD-2024-3783)

CM-20240814-823

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

de prendre acte du procès-verbal de correction du Règlement numéro L-13106 adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 mai 2024 à 18 h 30.

(SD-2024-3646)

CM-20240814-824

DÉPÔT - RAPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF -
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

de prendre acte du rapport de la greffière concernant un changement significatif quant à la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Sandra Desmeules, membre du conseil municipal de la Ville de Laval.

(SD-2024-3743)

CM-20240814-825

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - ACHAT D'ESSENCE ET
AUTRES PRODUITS - POLICE - ANNÉE 2023



de prendre acte de la reddition de comptes pour les dépenses d'achats d'essence et autres produits effectués par le Service de police pour l'année 2023.

(SD-2024-3384)

CM-20240814-826

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 - COMMISSION DE L'HABITATION ET DU LOGEMENT SOCIAL

de prendre acte du rapport d'activités 2023 de la Commission de l'habitation et du logement social.

(SD-2024-3036)

CM-20240814-827

LISTE DES CONTRATS - JUIN 2024

de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de juin 2024, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement le 5 juillet 2024, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2024-3573)

CM-20240814-828

REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de juin 2024 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2024, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2024-3046)

CM-20240814-829

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13142

Le conseiller Yannick Langlois donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13142 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.



(SD-2024-3991)

CM-20240814-830

**AVIS DE PROPOSITION - PAIEMENT - DROITS DE
MUTATION - 4 VERSEMENTS SANS INTÉRÊT**

La conseillère Louise Lortie dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale de préparer un règlement qui sera effectif à partir du 1er janvier 2025 visant à permettre le paiement des droits de mutation sur un an et en quatre versements égaux sans intérêt.

CM-20240814-831

**PROPOSITION ACCEPTÉE - PROGRAMME D'AIDE AUX
VICTIMES - INONDATIONS DU 9 AOÛT 2024**

Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale afin d'étudier la mise en place d'un programme d'aide aux victimes des inondations du 9 août 2024 et demande d'en discuter immédiatement.

La proposition est appuyée par le conseiller Claude Larochelle.

Tous les membres acceptent de discuter immédiatement de la proposition.

CONSIDÉRANT les inondations du 9 août 2024 sur le territoire de la Ville de Laval;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT la détresse et le désarroi des citoyens devant les événements;

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis

APPUYÉ PAR : Claude Larochelle

et résolu à l'unanimité:

que le comité exécutif mandate la Direction générale de la Ville afin d'étudier la mise en place d'un programme d'aide aux victimes des inondations du 9 août 2024.

ADOPTÉ

CM-20240814-832

**AVIS DE PROPOSITION - CONSULTATION PUBLIQUE -
RACCORDEMENT - BOULEVARD DAGENAIS**



Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place une consultation publique sur le raccordement du boulevard Dagenais, entre le boulevard des Laurentides et l'avenue Francis-Hugues, tout en protégeant au maximum les milieux humides d'une valeur écologique significative du secteur et le bois de Naples, au sud du boulevard Dagenais.

À la demande du conseiller Claude Larochelle, le point 15.1 de l'ordre du jour est retiré.

CM-20240814-833

**PROPOSITION REFUSÉE - BILAN - SÉCURITÉ ROUTIÈRE -
RAPPORT ANNUEL - POLICE**

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière et la vitesse trop élevée des véhicules dans nos rues inquiètent la majorité des citoyennes et citoyens de Laval et que, selon le site du Service de police de Laval, «les statistiques des piétons victimes d'accident de la route demeurent préoccupantes», atteignant un taux particulièrement élevé et au-dessus de la moyenne québécoise en 2022;

CONSIDÉRANT QUE, selon les principes de base de la Gestion axée sur les résultats (GAR) dans le secteur public, la meilleure méthode pour évaluer l'efficacité des actions entreprises par un organisme public passe par la transparence et une reddition de compte appuyées sur des statistiques détaillées et comparables;

CONSIDÉRANT QUE les services de police de plusieurs municipalités, dont Montréal, Québec, Gatineau et Longueuil, fournissent, dans leurs rapports annuels, des statistiques détaillées et catégorisées selon le type de collisions ou d'accidents sur les routes, selon le type de victimes ou de blessures, ainsi que selon le type d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'avoir des statistiques pertinentes en sécurité routière permet d'analyser objectivement l'état des enjeux en sécurité routière sur le territoire et le succès des actions entreprises par l'ensemble des acteurs;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels du SPL contiennent des informations incomplètes permettant de connaître la nature des infractions liées à la circulation, à la vitesse, aux types d'accidents et leurs catégories. D'autre part, les données sur la gravité des blessures, les parties impliquées, le mode de transport et les comparaisons des résultats de l'année courante avec les cinq années précédentes sont aussi peu détaillées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle

APPUYÉ PAR : Louise Lortie



que le comité exécutif mandate la Direction générale pour demander au Service de police de Laval d'inclure dans ses rapports annuels, toutes les données permettant de dresser un bilan exhaustif des enjeux liés à la sécurité routière afin de mieux comprendre l'évolution dans le temps de cette problématique sur le territoire lavallois.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 4 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-2645)

En l'absence du conseiller Paolo Galati, les discussions sur le point 15.3 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

CM-20240814-834

PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - IMPLANTATION - PROGRAMME GARAGE 529 - VOL DE VÉLO

CONSIDÉRANT QUE le vol de vélo dans la région métropolitaine est un vrai fléau;

CONSIDÉRANT QU'il existe une plateforme en ligne, Garage 529, qui facilite l'enregistrement centralisé des vélos, permettant ainsi aux citoyens de les enregistrer en ligne facilement et gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au programme Garage 529 permet de retrouver plus rapidement et facilement les vélos et de les remettre à leurs propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme Garage 529 contribue à décourager la revente des vélos volés et aide à réduire le vol de vélos de manière significative;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs grandes villes, dont Montréal, Québec, Gatineau et Sherbrooke, participent déjà au programme Garage 529;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'adhésion à la plateforme Garage 529 pour une municipalité de notre taille sont très abordables;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie
APPUYÉ PAR : Claude Larochelle

et résolu:

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour assurer la participation de la Ville au programme Garage 529 afin de permettre l'enregistrement volontaire des vélos sur une plateforme en ligne et d'offrir gratuitement aux citoyennes et citoyens les vignettes autocollantes pour identifier le vélo et confirmant l'inscription à Garage 529.

Un débat s'engage.

Le conseiller Vasilios Karidogiannis propose un amendement à la proposition afin qu'elle se lise comme suit:

«que le comité exécutif mandate la Direction générale pour évaluer la possibilité de prendre part au programme Garage 529 afin de permettre l'enregistrement volontaire des vélos sur une plateforme en ligne et d'offrir gratuitement aux citoyennes et citoyens les vignettes autocollantes pour identifier le vélo et confirmant l'inscription à Garage 529.»

La proposition d'amendement est appuyée par la conseillère Aline Dib.

Le conseillère Louise Lortie propose un 2e amendement afin de remplacer le mot «assurer» par le mot «évaluer» et que la proposition se lise comme suit:

«que le comité exécutif mandate la Direction générale pour évaluer la participation de la Ville au programme Garage 529 afin de permettre l'enregistrement volontaire des vélos sur une plateforme en ligne et d'offrir gratuitement aux citoyennes et citoyens les vignettes autocollantes pour identifier le vélo et confirmant l'inscription à Garage 529.»

La 2e proposition d'amendement est appuyée par la conseillère Aline Dib.

Tous les membres acceptent l'amendement.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2024-3738)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Claude Larochelle

Inondations du 9 août – engagement de la Ville – plan d'urgence



David De Cotis
Reconfiguration des rues – secteur de Sainte-Dorothée
Société de transport de Laval – retrait de lignes – prévisions pour
l'année 2025 – impacts pour les employés

À 17 h 26, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

M. Sylvain Déry, greffier adjoint par intérim substitut